



ARRETE MUNICIPAL
Portant autorisation d'occupation du
domaine public

Commune de MAIRIE DE BARSAC
23 PLACE PAUL DOUMER
33720 BARSAC

Arrêté N° 29012026

Le maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.2 et L.2213 ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.113.2 ;
Vu le code Pénal et notamment ses articles ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;
Vu la demande en date du 29/01/2026 de Monsieur DUBORD Sébastien Pour des travaux de nettoyage toiture
à la Boulangerie située au 1 rue du 11 novembre 1918 à Barsac. , sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine
public;

ARRÊTE

Article 1: L'entreprise SD TOITURE situé au 15 rue Laouilley est autorisé à occuper
le domaine public au niveau du 1 rue du 11 novembre 1918 à Barsac du 29 Janvier 2026 au
27 Février 2026.

Article 2: Le pétitionnaire est responsable de tout accident pouvant résulter de cette
occupation. Il s'assurera de prendre toutes les précautions
nécessaires pour éviter les accidents, notamment par la signalisation de celui-ci de jour
comme de nuit.

Article 3: Cette autorisation est révocable à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre
public ou de la circulation l'exige ou si le pétitionnaire ne respecte pas les prescriptions
définies à l'article 1.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à MAIRIE DE BARSAC

Le 29/01/2026

Maire, Dominique CAVAILLOLS



Signature et cachet